

AVIVO suisse

association de défense et de détente des retraités

Avivo Suisse – Av. de Béthusy 60 – 1012 Lausanne

RESOLUTION

Stop à l'explosion des primes maladie

Les primes ont plus que doublé depuis 1997 car rien ne leur impose des limites. Elles sont décidées par les assureurs, puis rapidement validées chaque année par l'administration. Alors que les rentes - comme les salaires - sont restés stables, les primes obligatoires de l'assurance maladie enflent sans aucune modération. Et le millionnaire paie la même prime que le et la modeste retraitée. Pire, le système impose l'absurde et inéquitable facturation par tête. Aujourd'hui, la LAMal contraint les retraités comme les classes moyennes à de périlleuses et douloureuses acrobaties budgétaires.

Le système de la LAMal ne correspond plus à ses promesses. Il a atteint ses limites. Les assurés assument de plus en plus eux-mêmes non seulement les prestations de santé de base (participations, etc) mais aussi les coûts qui ne sont pas couverts (bandages, médicaments, moyens auxiliaires, dentiste).

C'est pourquoi l'AVIVO suisse soutient vigoureusement que les primes soient désormais plafonnées, et ne représentent pas plus de 10% du revenu disponible.

Un tel système appliqué dans le canton de Vaud depuis 2015 a fait ses preuves. Quant aux subsides individuels de paiement des primes, ils sont accordés de manière différenciée selon les cantons. L'application de l'initiative permettra de consolider cette aide.

L'assemblée des délégués de l'AVIVO suisse, réunie à Zurich le 22 avril 2024, recommande de voter OUI le 9 juin à l'initiative « Maximum 10% du revenu pour les primes d'assurance maladie (initiative d'allègement des primes) ».

Zurich, le 22 avril 2024

AVIVO suisse
www.avivo-ch.ch
avivo.suisse@gmail.ch